

tent pas réellement de cette baisse de 20c. Je suis persuadé que si les prix de vente du bœuf au détail avaient baissé autant que les prix de gros, les consommateurs profiteraient aujourd'hui d'une baisse par livre de bœuf dépassant 20c., par comparaison avec les prix qu'ils payaient au début de l'année. J'estime que le Gouvernement devrait formuler une déclaration qui appellerait l'attention des commerçants sur la réduction des prix de gros et ferait ressortir qu'il devrait y avoir une réduction correspondante dans les prix de vente au détail.

Je parlais plus particulièrement du bœuf, monsieur le président, mais la même chose vaut pour le porc et tout le reste. Je parlais du bœuf parce qu'à mon avis, le prix du porc a baissé d'une façon plus équitable. Si le prix du bœuf avait baissé de 22, 23 ou 24c. la livre, le consommateur en aurait acheté beaucoup plus. L'ouvrier aurait acheté plus de viande de bœuf qu'il ne l'a fait jusqu'ici, de sorte qu'à mon avis nous aurions pu trouver un marché pour une partie de nos excédents de viande. J'admets qu'à la fin de l'année dernière les prix du bœuf ont atteint un niveau élevé, au point que le commerce en a souffert. Le prix avait atteint un niveau tel que l'ouvrier était contraint de manger moins de viande, de sorte qu'aujourd'hui, nous avons un excédent de bœuf de boucherie. Nous estimons également que le consommateur paie encore plusieurs cents de trop par livre de viande qu'il doit acheter. J'appelle simplement l'attention du ministre sur cet état de choses; je remarque que le ministre de l'Agriculture sourit; le problème relève, en effet, de son ministère plutôt que de celui du ministre du Commerce.

J'estime, je le répète, que le Gouvernement devrait publier une déclaration à ce sujet. Ainsi que l'a dit, l'autre soir, le ministre de l'Agriculture en parlant des œufs, il se pourrait, qu'au cas où les commerçants exigeraient un trop fort bénéfice sur cette denrée alimentaire, le Gouvernement refuse, en octobre, de se charger de leurs excédents. Il me semble que si l'on faisait une déclaration analogue sur les prix du bœuf, les consommateurs ne pourraient qu'en bénéficier. On trouverait alors plus de débouchés pour nos excédents de bœuf.

M. le président: Puis-je rappeler aux honorables députés que nous avons eu une discussion générale sur le premier crédit visant l'administration centrale. La discussion a alors porté sur les conditions et perspectives économiques générales. Je ne voudrais pas qu'un débat général reprenne sur le poste à l'étude simplement parce qu'il prévoit le ver-

sement de traitement au directeur d'une division, à cinq ou six économistes, sténographes et dactylos. L'honorable député de Lethbridge, qui a amorcé la discussion, a dit douter qu'elle fût régulière. Il a demandé au ministre certains renseignements que celui-ci lui a fournis. Il a également rappelé au comité qu'une partie des renseignements ont été fournis au cours de l'après-midi. L'honorable député d'Acadia et plusieurs autres ont participé à la discussion qui s'est certes fort éloignée de son objet.

J'ai écouté les observations de l'honorable député de Frontenac-Addington, et je le remercie d'avoir dit que, s'il enfreignait le Règlement, il accepterait l'avis du président. Malheureusement il n'était pas ici cet après-midi quand la discussion générale a eu lieu. J'ai donc cru qu'il convenait de le laisser poursuivre ses remarques si personne ne s'y opposait.

Les honorables députés devraient comprendre que si nous désirons faire progresser les travaux, il ne faut pas entamer une discussion générale à propos de chaque crédit qui semble permettre une certaine latitude. Le crédit à l'étude se rapporte au paiement du traitement du directeur des recherches économiques, d'économistes et d'autres fonctionnaires. Si les honorables députés veulent bien se reporter au budget des dépenses, ils constateront que le crédit est ainsi rédigé:

Division de l'économique, y compris la tenue d'enquêtes et les rapports sur la situation économique à l'heure actuelle et les perspectives.

Dans ses remarques du début, le ministre a exposé la situation économique actuelle et a fait connaître les perspectives pour l'avenir. Quelqu'un a signalé que ses paroles étaient empreintes d'optimisme; d'autres se sont exprimés autrement. On a donc discuté la question à fond. Puisqu'il s'agit d'un crédit qui se rapporte uniquement aux traitements des fonctionnaires du ministère, de ceux qui rédigent les rapports, allons-nous permettre de parler de la situation commerciale dans le monde? Je ne le pense pas.

M. Coldwell: Monsieur le président, j'ai posé une question au ministre. Je constate que la plus forte partie de ce crédit relatif à la division de l'économique, est affectée aux traitements. L'examen des traitements me porte à conclure qu'ils ne sont pas très élevés si l'on tient compte du genre de travail accompli et des titres ordinairement exigés. A mon avis, ces traitements, comme bien d'autres accordés dans les services de l'État, sont bien inférieurs à la moyenne que verse l'industrie pour le même genre de travail. Où se trouvent ces économistes? Sont-ils attachés aux diverses missions outre-mer? S'ils se trouvent à Ottawa, quel genre de tra-